



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

Contribution de l'UEL au Pacte pour l'innovation et la croissance et au Plan d'action national 2005-2008

Septembre 2005

Agenda

- **Introduction**
- **Politiques macroéconomiques en faveur de la croissance et de l'emploi**
- **Réformes microéconomiques visant à augmenter le potentiel de croissance de l'Europe**
- **Mise en œuvre des lignes directrices intégrées pour l'emploi**

• L'UEL accueille favorablement

- stratégie de Lisbonne revigorée
- regroupement des mesures macro, microéconomiques et celles stimulant l'emploi

alors que

- Processus est jugé indispensable pour
 - générer davantage de croissance durable et par là
 - augmenter l'emploi et la cohésion sociale
- LDI répondent aux défis de l'économie européenne et nationale
- LDI rejoignent les thèmes analysés par le comité de coordination tripartite

Introduction - suite

- **Établissement d'un paquet de réformes indispensable et urgent**
 - Perte d'attractivité et de compétitivité (cf. agrégats : inflation, chômage, croissance du PIB)
 - Tirer enseignements des Professeurs Fontagné et Porter
 - Décélération de la croissance par le choc pétrolier

Politiques macroéconomiques en faveur de la croissance et de l'emploi (LDI 1 – 6)

Politiques macroéconomiques en faveur de la croissance et de l'emploi

■ **Veiller à la stabilité des finances publiques (LDI 1, 6)**

- Mener une politique budgétaire saine :
 - Accroître la transparence du budget de l'État et fixer la norme d'augmentation budgétaire en deçà de la croissance nominale du PIB
 - Procéder pour chaque projet d'investissement à une analyse coût-avantage
 - Maîtriser les dépenses au niveau des transferts sociaux et de la sécurité sociale en particulier

Politiques macroéconomiques en faveur de la croissance et de l'emploi

■ **Veiller à la stabilité des finances publiques (LDI 1, 6)**

- Mener une politique budgétaire saine - suite :
 - Tenir compte des effets de la dette sociale cachée sur le budget de l'État
 - Freiner la progression salariale dans la fonction publique
 - Adopter de nouvelles approches en matière de financement et d'implémentation de projets d'infrastructures (p.ex. Public Private Partnership)
 - Éviter de rétablir l'équilibre du budget par une réduction des dépenses d'infrastructures

■ Assurer la pérennité du système de protection sociale (LDI 2)

■ Veiller à la soutenabilité du système d'assurance maladie en

- revigorant la maîtrise des coûts en définissant « l'utile et le nécessaire »
- réexaminant le système des participations des assurés aux prestations
- renforçant le contrôle des prestataires de soins de santé, des malades et des prescripteurs
- élaborant un nouveau plan hospitalier

- **Assurer la pérennité du système de protection sociale (LDI 2) - suite**
 - Promouvoir les régimes d'assurance maladie complémentaires
 - Mettre en place un plan d'action national de réduction de l'absentéisme
 - réduire les accidents de la route
 - Confirmer l'engagement de maintenir à leur niveau actuel les cotisations sociales patronales

Politiques macroéconomiques en faveur de la croissance et de l'emploi

■ Assurer le financement et la pérennité du système de protection sociale (LDI 2)

- Veiller à la soutenabilité du régime légal de pension en
 - limitant le niveau des prestations et des droits à acquérir par les assurés à l'avenir
 - examinant la situation financière du régime des pensions à intervalles plus rapprochés
 - abrogeant les décisions prises lors du « Rentendösch » en 2001
- Revoir la législation RCP et son application

Politiques macroéconomiques en faveur de la croissance et de l'emploi

■ Développer l'attractivité du Luxembourg (LDI 3)

- Établir un encadrement législatif favorable à l'activité économique et innovateur, notamment en faveur de la place financière
- Privilégier les investissements publics soutenant une croissance économique à moyen et à long terme
- Doter le pays d'infrastructures modernes (TIC, zones d'activités, transport, énergie)
- Créer un environnement fiscal compétitif
 - Baisser le taux global grevant les entreprises (IRC, ICC, FE)
 - Maintenir les taux de TVA à leur niveau actuel
 - Réaménager l'impôt commercial communal
 - Réduire, voire abolir le droit d'apport
 - Introduire une bonification d'impôts pour investissements en R&D

Politiques macroéconomiques en faveur de la croissance et de l'emploi

■ Stimuler la croissance économique (LDI 4)

- Engager une politique active de lutte contre l'inflation
- Maîtriser les coûts salariaux et les coûts de production
 - Contenir la progression des salaires réels au niveau de nos pays voisins
 - Ne pas relever le salaire social minimum et abolir les automatismes et le salaire social minimum qualifié

Politiques macroéconomiques en faveur de la croissance et de l'emploi

■ Stimuler la croissance économique (LDI 4)

- Maîtriser les coûts salariaux et les coûts de production - suite
 - Réaménager l'indexation automatique des salaires par
 - l'introduction d'une véritable politique anti-inflationnistes
 - l'élimination de l'IPC des effets des augmentations de la TVA, des accises et des hausse de prix motivées par des considérations environnementales
 - la modification de la pondération du panier composites de biens et services
 - la limitation de l'adaptation des salaires à l'indice de la vie à 1,5 fois le SSM
 - l'introduction ou la modification des instruments à disposition du gouvernement pour suspendre l'application de l'échelle mobile des salaires
 - Assurer un approvisionnement énergétique à coût compétitif et la sécurité de l'approvisionnement

Politiques macroéconomiques en faveur de la croissance et de l'emploi

- **Renforcer la cohérence des politiques macroéconomiques et de l'emploi (LDI 5)**
 - Procéder à des réformes du marché du travail
 - Revoir le fonctionnement et l'organisation de l'ADEM
 - Introduire un régime d'imposition spécifique en faveur des expatriés
 - Améliorer la flexibilité du marché du travail en offrant au travailleur une protection sociale appropriée
 - Œuvrer en faveur d'un meilleur ciblage des transferts sociaux
 - Accroître le degré d'ouverture de la fonction publique
 - Analyser la législation du travail afin de détecter et d'éliminer des freins à l'emploi

Réformes microéconomiques visant à augmenter le potentiel de croissance de l'Europe (LDI 7 – 16)

Réformes microéconomiques visant à augmenter le potentiel de croissance de l'Europe

■ **Promouvoir l'innovation et la R&D (LDI 7 – 8)**

- Mettre en place un programme d'action national et des axes prioritaires
- Concevoir une politique fiscale encourageant la recherche dans le secteur privé
- Organiser une synergie forte et transparente entre les trois Centres de Recherche Publique et l'Université de Luxembourg
- Réaliser l'objectif d'investir 3% du PIB en R&D

Réformes microéconomiques visant à augmenter le potentiel de croissance de l'Europe

• Faciliter la diffusion et l'utilisation efficace des TIC's (LDI 9)

- Étendre les compétences de l'ILR
- Développer des réseaux 3G
- Développer des réseaux à large bande
- Rendre possible la réalisation de formalités administratives par voie électronique
- Développer le secteur d'activité TIC
- Promouvoir la R&D et la formation dans le domaine des TIC

Réformes microéconomiques visant à augmenter le potentiel de croissance de l'Europe

■ **Maintenir un tissu industriel solide au Luxembourg (LDI 10)**

- Développer les infrastructures et multiplier l'interconnexion avec l'étranger en matière de transport d'énergies et de communication
- Assurer un approvisionnement en énergie de qualité et à des prix compétitifs
- Contenir les coûts de production à des niveaux compétitifs
- Promouvoir le développement technologique
- Mettre en ligne la politique environnementale avec la politique industrielle
- Augmenter la disponibilité de zones d'activités

Réformes microéconomiques visant à augmenter le potentiel de croissance de l'Europe

■ Utilisation durable des ressources et renforcement des synergies entre protection de l'environnement et croissance (LDI 11)

- Assurer une promotion rationnelle des nouvelles technologies en matière d'environnement
- Promouvoir l'efficacité énergétique sans renchérir le coût pour les entreprises
- Assurer une gestion active du fonds de financement des mécanismes de Kyoto
- Simplifier les procédures administratives et encourager l'émergence de nouvelles solutions en matière de gestion des déchets
- Améliorer la législation relative aux établissements classés

Réformes microéconomiques visant à augmenter le potentiel de croissance de l'Europe

■ Parfaire le marché intérieur et rendre l'environnement des entreprises plus attrayant (LDI 12 -14 et 16)

- Éliminer les barrières juridiques existantes
- Tirer avantage du potentiel de croissance inhérent au marché intérieur des services
- Développer les infrastructures routières et ferroviaires
 - Assurer la liaison du Luxembourg avec les grands centres européens
 - Favoriser la libéralisation du marché du rail

Réformes microéconomiques visant à augmenter le potentiel de croissance de l'Europe

■ Parfaire le marché intérieur et rendre l'environnement des entreprises plus attrayant (LDI 12 -14 et 16) – suite

■ Éliminer les charges administratives

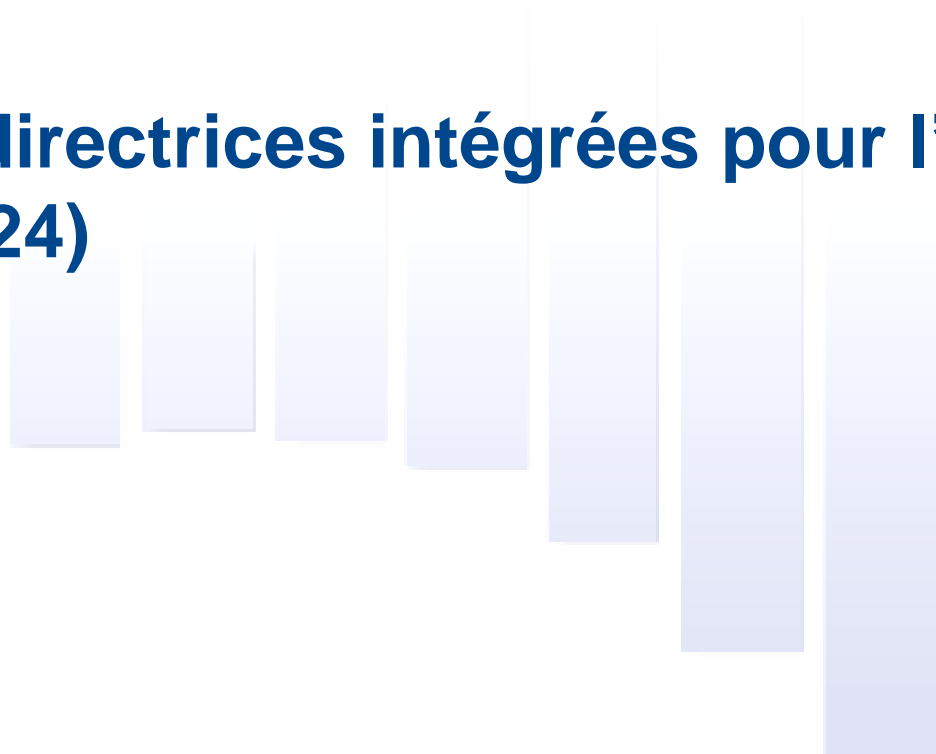
- Implémenter les décisions en matière de simplification administrative
- Instituer une procédure évitant l'inflation de charges administratives par voie législative
- Généraliser la mise en place de guichets uniques
- Rendre possible l'accomplissement de formalités administratives par voie électronique et développer le « Portail Entreprise »

Réformes microéconomiques visant à augmenter le potentiel de croissance de l'Europe

■ **Promouvoir une culture d'esprit d'entreprise (LDI 15)**

- Familiariser le grand public avec le goût d'entreprendre
- Multiplier les actions de sensibilisation dès le jeune âge
- Adapter le droit d'établissement aux mutations socioéconomiques
- Améliorer les mesures en matière de reprise d'entreprise
- Modifier le statut du dirigeant
- Veiller à ce que les règles de Bâle II ne pénalisent pas les entreprises et surtout les PME
- Faciliter l'accès au capital risque

Lignes directrices intégrées pour l'emploi (LDI 17-24)



Lignes directrices intégrées pour l'emploi

■ Attirer un plus grand nombre de personnes sur le marché de l'emploi (LDI 17, 18)

■ Agir sur l'emploi des travailleurs âgés

- Maintenir le niveau d'employabilité par la formation professionnelle tout au long de la vie
- Introduire des grilles de salaire reposant davantage sur les compétences que sur l'âge/ancienneté
- Inciter le recours aux instruments permettant de rester en activité avec une tâche réduite
 - (Pré)retraite progressive
 - Pension différée majorée
 - Réinsertion professionnelle des travailleurs incapables de continuer leur dernier emploi

Lignes directrices intégrées pour l'emploi

■ **Attirer un plus grand nombre de personnes sur le marché de l'emploi (LDI 17, 18) – suite**

- Augmenter le taux d'emploi féminin
 - Promouvoir une meilleure conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle (horaires scolaires, centres d'accueil, garde d'enfants, ...)
- Rendre le travail financièrement attrayant
- Agir sur l'emploi des jeunes
- Instaurer un SSM de formation

Lignes directrices intégrées pour l'emploi

■ Améliorer la réponse aux besoins du marché de l'emploi (LDI 20)

- Instituer une politique d'immigration volontariste
 - Ne pas reconduire des restrictions à la libre circulation des travailleurs provenant des nouveaux États membres
 - Réformer la législation concernant les ressortissants non communautaires en vue d'un assouplissement et d'une accélération de la procédure d'octroi des permis de travail
- Encourager l'accès des résidents aux emplois de l'économie privée
- Ouvrir la fonction publique aux étrangers
- Instaurer un meilleur équilibre politique

Lignes directrices intégrées pour l'emploi

- **Favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l'emploi (LDI 21)**
 - Flexibiliser l'organisation du temps de travail
 - Instaurer une période de référence annuelle
 - Revoir la notion d'« imprévision » au niveau des plans d'organisation du travail
 - Redéfinir le régime du travail à temps partiel
 - Relever du double la durée de la période d'essai
 - Relever du double la durée des contrats de travail à durée déterminée
 - Introduire des tests d'aptitude de très courte durée auprès d'un employeur en vue du placement d'un demandeur d'emploi
 - Flexibiliser le droit du travail pour les personnes en chômage en leur assurant une protection sociale adéquate

Lignes directrices intégrées pour l'emploi

- **Favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l'emploi (LDI 21) - suite**
 - Réussir les restructurations d'entreprises
 - Libérer les salariés du travail à une fin de formation
 - Renforcer le concept d'outplacement
 - Instituer un audit social facultatif pour entreprises qui ne disposent pas des ressources internes nécessaires
 - Assouplir les conditions relatives au recours au prêt de main-d'œuvre
 - Soutenir les entreprises liées par des contrats de sous-traitance à des entreprises en restructurations

Lignes directrices intégrées pour l'emploi

■ Revoir les mécanismes de fixation des salaires (LDI 22)

- Baisser le coût du SSM à charge des employeurs
- Supprimer le SSM d'un ouvrier qualifié
- Instituer un plus juste rapport entre productivité et niveau du SSM
- Abolir les agencements et automatismes intégrés dans le système du SSM et les ajustements périodiques
- Sensibiliser l'impact des accords salariaux dans la fonction publique sur l'économie en général

Lignes directrices intégrées pour l'emploi

■ Réorganiser la représentation des travailleurs

- Améliorer la qualité du dialogue social à l'intérieur des entreprises
- Réduire le nombre des organes de consultation et d'information
- Instaurer le dialogue social au niveau de la surveillance des SA (Conseil de surveillance) et non de la gestion (Conseil d'administration)
- Introduire en droit des sociétés la faculté d'un système de gestion dualiste pour les SA

■ Adapter les systèmes d'éducation (LDI 23, 24)

■ À tous les niveaux :

- Moderniser le statut des enseignants en y intégrant des instruments d'évaluation et de motivation
- Promouvoir le passage d'une mentalité de l'acquis à une culture de l'effort et susciter chez l'écolier le besoin d'un apprentissage permanent
- Introduire la formation professionnelle continue obligatoire pour les enseignants à tout niveau
- Tâcher d'intégrer les jeunes immigrés dans le tissu économique et social
- Introduire des critères de promotion adaptés à la situation particulière des immigrés et appliqués uniformément sur le plan national

■ Adapter les systèmes d'éducation (LDI 23, 24)

- Au niveau de la formation professionnelle continue
 - Développer une offre pertinente de formations continues diplômantes au sein de l'Université (lifelong learning) et conférer à l'Université du Luxembourg un important rôle de coordination au niveau de la conception des divers programmes de formation continue en coopération avec les milieux économiques et en particulier avec les chambres professionnelles patronales
 - Encourager les entreprises à investir dans la formation professionnelle continue

■ Adapter les systèmes d'éducation (LDI 23, 24)

- Au niveau de la formation professionnelle continue - suite
 - Garantir dans le cadre du lifelong-learning et de la validation des acquis des perspectives d'évolution personnelle et professionnelle dans une phase post-scolaire
 - Transformer le projet Innosertion en plate-forme permanente dotée des moyens adéquats pour une production de résultats concrets
 - Promouvoir l'accord interprofessionnel signé entre partenaires sociaux en matière d'accès individuel à la formation professionnelle

■ Adapter les systèmes d'éducation (LDI 23, 24)

■ Le développement de l'esprit d'entreprise

- Développer le concept « Mini-Entreprises » dans l'enseignement classique et technique
- Mettre en place un « bureau modèle – entreprise virtuelle » dans l'enseignement technique
- Organiser une « Summer Academy : esprit d'entreprise »
- Valoriser les interactions avec les milieux économiques (intervention de professionnels dans le déroulement des cursus universitaires)

■ Adapter les systèmes d'éducation (LDI 23, 24)

- Le développement de l'esprit d'entreprise - suite
 - Multiplier les contacts entre étudiants et créateurs d'entreprise et créer des enseignements spécialisés portant sur la création d'entreprise
 - Créer au sein de la Faculté de Droit, Économie et Finance une chaire spécialement dédiée à l'entrepreneuriat et au management d'entreprise
 - Offrir aux enseignants des modules de formation spécifiques « Vie professionnelle et Esprit d'entreprise »